

- D'assumer pleinement le devoir d'indépendance que vous impose votre statut d'arbitre des enchères : vous pouvez vous entourer, mais vous ne devez jamais vous dessaisir.
- D'assumer complètement vos responsabilités dans ce contrat de confiance qui vous lie à la clientèle.
- D'assumer enfin et je terminerai par là, vos devoirs éthiques. Dans le contexte actuel, surmédiatisé mais réel, de patrimoines culturels

pris en otage, entre marchandage, trafic et destruction, spéculation, blanchiment et suspicion de falsification, vous ne devez pas seulement obéir à une déontologie normative mais avoir une éthique comportementale au quotidien.

Pour reprendre, Monsieur le président, une expression si marquante que vous avez eue : « *les œuvres d'art ne doivent jamais être des proies* ». Ces propos ne sont sans doute pour

vous, chers diplômés, que des mots abstraits dans cette soirée festive. Je le comprends fort bien, mais je vous demande seulement, lorsque en exerçant, vous serez amenés à être confrontés à des dilemmes, de ne pas les oublier. Je sais d'ailleurs que ce sera le cas car il ne peut y avoir d'excellence, et vous avez prouvé avoir atteint ce niveau, sans exigence.

2016-2172

# Cercle Montesquieu

## Conférence générale des Juges Consulaires de France

### Alliance pour l'attractivité du droit économique français

Tribunal de commerce de Paris, 4 octobre 2016



*Yves Lelièvre, président de la Conférence générale des juges consulaires de France (CGJCF) et Nicolas Guérin, président du Cercle Montesquieu, ont signé un partenariat de coopération. Les deux hommes entendent ainsi générer une synergie propre à renforcer les rapprochements entre juges consulaires et juristes d'entreprise, au plus grand profit du droit et de l'économie.*

Le Cercle Montesquieu et la CGJCF sont convaincus de la nécessité de développer des liens et échanges entre les juristes d'entreprise et les juges consulaires des tribunaux de commerce. Ils souhaitent à cet effet mener des actions concertées afin de maintenir la qualité du service de la justice en France.

Nicolas Guérin et Yves Lelièvre dressent trois perspectives :

- Favoriser une coopération entre les institutions judiciaires et les entreprises par la création d'un espace commun d'échanges entre praticiens et juges des matières économiques. La place de l'économie dans le droit étant un élément essentiel à l'attractivité de la France ;
- Dynamiser le droit économique français en menant des travaux de prospective dans les domaines de compétences des tribunaux de commerce, participant ainsi aux réflexions nationales lors de l'élaboration de textes législatifs et réglementaires ;
- Soutenir l'engagement des juristes d'entreprise lors du recrutement des juges consulaires des tribunaux de commerce, en favorisant une meilleure visibilité de leurs rôles et de leurs missions au service de la justice économique de la France.

« Après la spécialisation de certains



tribunaux de commerce (Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) et le projet de loi sur la modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle pierre à l'édifice pour la professionnalisation des juges consulaires, atout majeur pour développer l'attractivité du droit économique français qui passe nécessairement par une bonne coordination de tous ceux qui participent à l'œuvre de justice au premier rang desquels se trouvent les juristes

d'entreprise », indique Yves Lelièvre. Nicolas Guérin, président du Cercle Montesquieu, précise : « Les directeurs juridiques, représentés par le Cercle Montesquieu, sont au quotidien le lien entre l'entreprise et la justice consulaire, et contribuent ainsi à la promotion de la justice commerciale française, qui se doit de rester compétitive, dans un monde juridique de plus en plus globalisé ».

2016-2174